

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. DES SOINS MÉDICAUX REFUSÉS À UN MANIFESTANT

Mahmoud Mohamed Amin est actuellement en détention après avoir participé à une manifestation au Caire le 4 mai dernier. Pendant les troubles de 2011, il a été blessé au visage par des plombs de fusil qui lui ont causé des lésions nerveuses, provoquant de graves douleurs. Il ne reçoit aucun traitement médical adapté en détention. Cet homme, qui est peut-être un prisonnier d'opinion, risque d'être jugé de façon inique devant un tribunal militaire.

Le 4 mai 2012, **Mahmoud Mohamed Amin** a été interpellé par des militaires près de la mosquée d'Al Nour, au Caire, après que l'armée a violemment dispersé les manifestants rassemblés sur la place Abbaseya, près du ministère de la Défense. Cet homme avait pris part au rassemblement, tout comme des centaines de personnes, pour protester contre le régime militaire en place et condamner les homicides de manifestants commis deux jours plus tôt par des hommes en civil, sur la même place.

Avant son arrestation, des hommes en civil ont chassé et battu les protestataires afin d'aider l'armée à les disperser. Un ami de Mahmoud Mohamed Amin a déclaré avoir essayé de trouver un chemin pour qu'ils puissent sortir de là tous les deux, mais il a été appréhendé. Selon certaines informations, Mahmoud Mohamed Amin lui a raconté qu'il a été agressé par les hommes en civil qui l'ont coupé au visage, au flanc et aux jambes ; il a ensuite demandé de l'aide à un soldat parachutiste près de là. Ce dernier l'a d'abord repoussé puis il l'a frappé sur la tête, aidé par des agents de la police militaire. Mahmoud Mohamed Amin leur a dit qu'il subissait des opérations en raison de ses problèmes au visage, mais ils ont continué de le frapper et de l'insulter.

Le 5 mai, il a été déféré devant le procureur militaire, de même qu'environ 300 autres manifestants. Le parquet a émis un ordre de détention provisoire pour 15 jours à son encontre. Mahmoud Mohamed Amin aurait été accusé d'avoir manifesté dans une zone militaire, agressé des soldats, dégradé des bâtiments militaires, gêné la circulation et participé à une « ligue ». Le 19 mai, l'ordre de détention le visant a été renouvelé pour 15 jours supplémentaires, à purger à la prison du Caire, dans le sud de la ville. Un ami est venu lui apporter des antidouleurs mais les agents pénitentiaires ont refusé de les lui donner. Le 20 mai, Mahmoud Mohamed Amin a rejoint un mouvement de grève de la faim, auquel participent une centaine de détenus arrêtés lors de la même manifestation que lui, ainsi que d'autres personnes interpellées au cours de rassemblement précédents au Caire. Les grévistes réclament leur libération et demandent que les procès de civils devant des tribunaux militaires soient interrompus.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- réclamez la libération immédiate et inconditionnelle de Mahmoud Mohamed Amin si cet homme a été arrêté uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté de réunion légitime ;
- appelez les autorités à lui permettre de recevoir des soins médicaux adaptés à son état de santé, notamment pour les blessures qui lui ont été infligées lors de son arrestation ;
- exhortez-les à interrompre l'enquête menée par le parquet militaire dans le cadre de cette affaire et de transmettre le dossier à une juridiction civile de droit commun au travers du bureau du procureur général.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 JUILLET 2012 À :

Dirigeant du Conseil suprême des forces armées

Field Marshal Muhammad Tantawi

Ministry of Defence, Cairo, Égypte

Fax : +202 279 580 48 (peut être éteint en dehors des heures de bureau, GMT+2)

Formule d'appel : *Dear Field Marshal, /*
Maréchal,

Ministre de l'Intérieur

Mohamed Ibrahim Youssef Ahmed

Ministry of Interior

Cairo, Égypte

Fax : +202 2 795 9494 / +202 2 794 5529 / +202 2 796 0682

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. DES SOINS MÉDICAUX REFUSÉS À UN MANIFESTANT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mahmoud Mohamed Amin a perdu l'usage de son œil droit après avoir été blessé au visage par des plombs de fusil lorsque la police antiémeute a tiré sur la foule rassemblée sur la place Tahrir, le 25 janvier 2011, date à laquelle l'Égypte s'est soulevée. Il s'est enregistré auprès de l'organe officiel s'occupant des « blessés de la révolution » et a commencé à recevoir des soins pour son oeil et pour la douleur intense causée par des lésions nerveuses du côté droit de son visage (névralgie faciale). Il a ensuite été opéré avant le 24 avril dernier et devait subir une nouvelle intervention deux semaines plus tard, mais il a été appréhendé avant.

Amnesty International s'est entretenue avec Mahmoud Mohamed Amin le 8 février 2011 à l'hôpital, et a mentionné la blessure de cet homme dans son rapport d'enquête sur les troubles de 2011, intitulé *Egypt Rises: Killings, detentions and torture in the "25 January Revolution"* (MDE 12/027/2011, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE12/027/2011/en>, en anglais).

Au moins 300 individus ont été interpellés le 4 mai dernier lors de la manifestation sur la place Abbaseya, dans le quartier du même nom, au Caire, près du ministère de la Défense. Une centaine d'entre eux sont toujours incarcérés et risquent d'être jugés devant des tribunaux militaires et de subir des mauvais traitements en détention. Amnesty International a diffusé une Action urgente en leur faveur le 11 mai (AU 131/12, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/015/2012/fr>).

Des centaines de personnes ont été blessées lorsque l'armée a violemment dispersé la foule lors de ce rassemblement. Un soldat aurait été tué au cours des affrontements qui ont suivi. Il semble que la police militaire a interpellé des manifestants au hasard. Pendant la manifestation, des milliers de personnes ont protesté contre le régime militaire en place et la mort de manifestants, tués le 2 mai 2012 non loin du ministère de la Défense.

Les tribunaux militaires ont envoyé en prison des milliers de citoyens égyptiens à l'issue de procès iniques depuis la « révolution du 25 janvier ». Ces juridictions manquent d'indépendance et d'impartialité, et les accusés n'ont pas la possibilité réelle de faire appel de leur déclaration de culpabilité et de leur condamnation devant une instance supérieure. Dans la lignée du droit international, Amnesty International s'oppose à la comparution de civils devant des tribunaux militaires. De telles procédures bafouent le droit à un procès public et équitable devant un tribunal compétent, indépendant et impartial établi par la loi, droit garanti par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Égypte est partie. Si certaines informations indiquent que bon nombre de personnes purgeant une peine après avoir été condamnées par un tribunal militaire ont finalement été relâchées à l'issue d'un nouveau procès, des milliers d'individus sont encore en détention, y compris des mineurs qui sont incarcérés dans des prisons de haute sécurité pour adultes.

Nom : Mahmoud Mohamed Amin
Genre h/f : homme

AU 145/12, MDE 12/018/2012, 22 mai 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

